

**Conseil économique et social**Distr. générale  
13 mai 2016Français  
Original: anglais

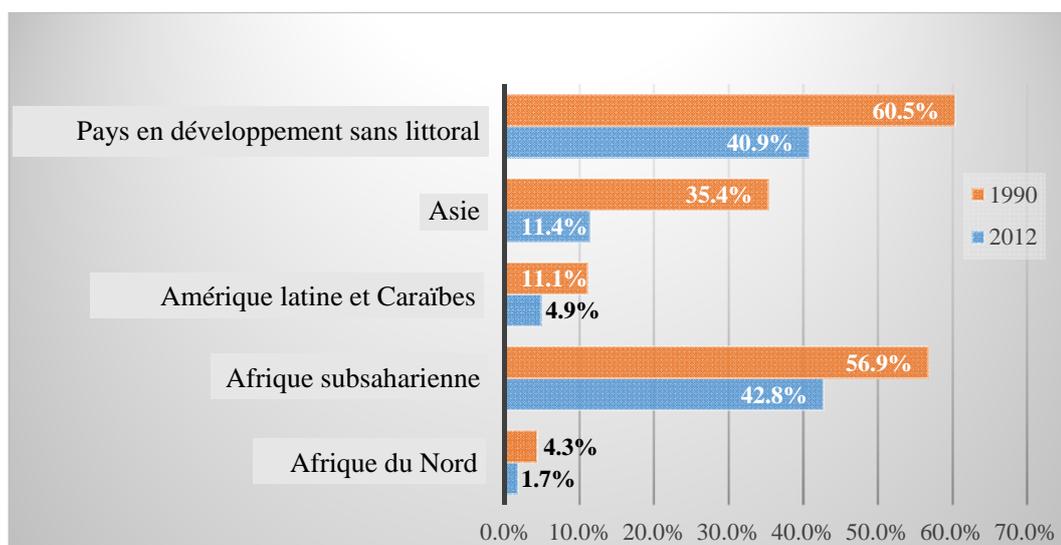
---

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Forum régional africain pour le développement durable**  
Deuxième session  
Le Caire, 17-19 mai 2016**Résumé du rapport sur la transition des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) vers les objectifs de développement durable (ODD)****I. Progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement****Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim***Les taux de pauvreté ont reculé mais le nombre absolu de personnes pauvres a augmenté*

L'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne a baissé passant de 56,9 % en 1990 à 42,8 % en 2012 tandis que l'Afrique du Nord a réussi à réduire la pauvreté de 60 % au cours de la même période. Malgré cette baisse, il y a encore aujourd'hui plus de personnes pauvres sur le continent qu'en 1990. En 2012, 389 millions de personnes vivaient dans la pauvreté en Afrique contre 280 millions en 1990, en raison de l'accroissement démographique rapide de l'Afrique.

Dans l'ensemble, il y a eu des progrès notables dans la plupart des pays par rapport aux niveaux de 1990, sept pays ayant atteint en 2012 la cible relative à la pauvreté et 14 pays au moins, étant en passe d'atteindre cette cible au cours de la même période. En supposant qu'il n'y aura pas de sérieux revers, près de la moitié des pays africains auront probablement atteint en 2015 la cible relative à la pauvreté.

Figure 1  
**Proportion de la population vivant avec moins de 1,25 dollars/jour, à parité du pouvoir d'achat (PPP), (1990-2012)**



Source : Données de la Division de statistique de l'ONU, 2014.

***Des progrès considérables ont été accomplis pour réduire la pauvreté par rapport aux taux initiaux, mais la route vers la sécurité alimentaire est jalonnée de risques***

En dépit de taux de faim toujours élevés, des progrès significatifs ont été accomplis dans toutes les régions d'Afrique à l'exception de l'Afrique du Nord dont les taux relativement faibles sont pratiquement restés inchangés depuis 1990. La note de l'Afrique, selon l'Indice de la faim dans le monde<sup>1</sup> s'est améliorée, passant de « très alarmant » à « grave ». Les régions du Sahel et de la Corne de l'Afrique comptent les taux les plus élevés de faim avec des notes de l'Indice de la faim dans le monde de 33,4 et de 29,7 respectivement, suivies par la région des Grands Lacs (27,7) ; l'Afrique du Sud (27,5) et l'Afrique de l'Ouest (25,8). Les plus grands progrès en matière de réduction de la faim et de la malnutrition sont observés au Sahel et dans la Corne de l'Afrique qui ont obtenu des réductions d'au moins 20 %. Comparée au reste de l'Afrique, l'Afrique du Nord maintient des taux de faim de niveau modéré depuis 1990, avec des indices de pauvreté globale aussi faibles que 13,6 entre 1990 et 2015.

***Les défis du chômage et du sous-emploi en Afrique persistent***

La forte croissance de l'Afrique est survenue essentiellement dans un contexte de flambée des cours des produits de base. Si la plupart des pays ont pu ainsi engranger des recettes considérables cela n'a malheureusement pas permis, du fait de l'intensité capitaliste du secteur, de transformer la richesse en ressources naturelles en d'autres formes de capital ni de créer des emplois.

L'Afrique compte des taux de chômage et de sous-emploi très élevés, notamment chez les jeunes. Le taux de chômage global du continent est de 12 %, les taux de chômage les plus élevés étant enregistrés par l'Afrique australe (18 %) et l'Afrique du Nord (13,9 %). Les taux de chômage des jeunes sont

<sup>1</sup> L'Indice de la faim dans le monde (GHI) est un outil statistique utilisé pour décrire l'état de la faim et de la nutrition dans les pays. Afin de refléter la nature multidimensionnelle de la faim, l'indice combine quatre indicateurs : la malnutrition, l'émaciation, le retard de croissance et la mortalité en un indice unique. L'indice classe les pays sur une échelle de 100 points, 0 étant la meilleure note (pas de faim) et 100 étant la pire, mais en pratique, aucune de ces valeurs extrêmes n'est jamais atteinte.

même plus élevés, se situant en moyenne à 21,08 %, les jeunes femmes étant les plus touchées.

Des opportunités d'emplois décents sont difficiles à trouver en Afrique. L'emploi vulnérable représente 80 % de l'emploi total, notamment en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est et en Afrique centrale, avec des taux plus élevés pour les femmes que pour les hommes dans l'ensemble des régions.

### ***Les niveaux élevés d'inégalités entravent les efforts visant à réduire la pauvreté***

Les inégalités en Afrique subsaharienne, viennent en deuxième lieu après celles en Amérique latine. Les taux de pauvreté ont tendance à diminuer beaucoup plus vite dans les pays avec des inégalités de revenus plus faibles et des structures économiques plus diversifiées, que dans des enclaves économiques. Le coefficient de Gini<sup>2</sup> moyen de l'Afrique est de 0,43, tandis que pour les pays en développement non africains, le coefficient de Gini est de 0,39. L'Afrique subsaharienne, à elle seule, avait un coefficient de Gini de 0,44 en 2015, légèrement supérieur à la moyenne continentale, les pays dans les sous-régions de l'Afrique australe et de l'Afrique centrale étant essentiellement celles qui tirent la moyenne régionale vers le haut.

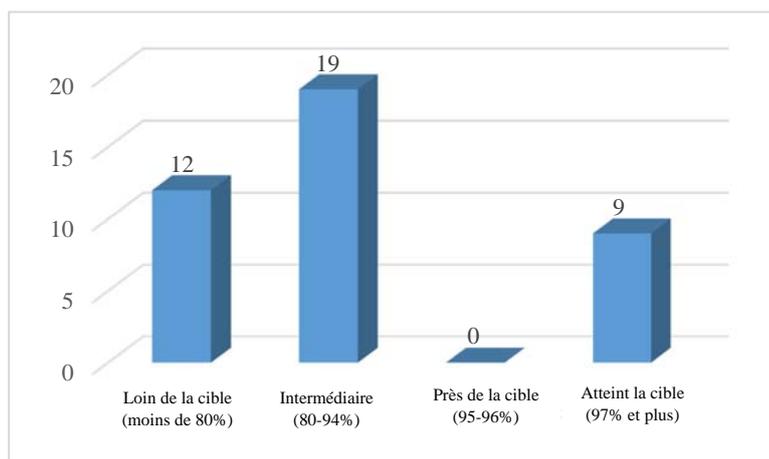
## **Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous**

L'Afrique a accompli des progrès notables vers la réalisation de l'objectif 2 des OMD, même si les progrès ont été inégaux d'un pays à l'autre. En 2013, sur les 40 pays sur lesquels des données existent, neuf ont atteint la cible tandis que 19 autres pays étaient en voie de l'atteindre (par exemple un taux de scolarisation net annuel de 80-94 %).

Six pays (Burkina Faso, Guinée, République-Unie de Tanzanie, Mozambique, Niger et Tchad) ont augmenté leur taux de scolarisation net de plus de 30 points.

Figure 2

### **Répartition des pays selon la distance les séparant de l'objectif du taux net de scolarisation en 2013**



Source : UNESCO 2015.

<sup>2</sup> Le coefficient de Gini indique la mesure dans laquelle la distribution du revenu (ou dans certains cas, des dépenses de consommation) parmi les individus ou les ménages au sein d'une économie, s'écarte d'une distribution parfaitement égale. Le coefficient de Gini est exprimé en tant que pourcentage de l'aire maximale sous une ligne d'égalité absolue. Un indice de Gini de 0 indique une situation d'égalité parfaite, tandis qu'un indice de 100 signifie une situation d'inégalité totale.

Les progrès réalisés par l'Afrique en ce qui concerne cet indicateur, ont été favorisés par des investissements publics considérables dans l'enseignement primaire, la mise en œuvre de cadres directeurs qui encouragent l'accès aux possibilités d'éducation, spécialement pour les filles et enfants défavorisés, et la mobilisation de la société civile et de la communauté des donateurs internationaux. Plus précisément, les investissements effectués dans l'infrastructure routière pour permettre aux enfants d'aller à l'école plus facilement et plus rapidement, ont eu les plus forts impacts sur l'accès à l'éducation. Du côté de la demande, des programmes d'alimentation scolaire, l'octroi de bourses aux filles, la suppression des frais de scolarité, les transferts en espèces aux ménages pauvres et la réforme des programmes pour tenir compte des besoins spéciaux de communautés particulières ont tous contribué à améliorer l'accès à l'éducation.

#### ***Disparités entre les filles et les garçons sur le plan de la scolarisation***

Malgré les progrès inégaux entre pays pour combler l'écart entre filles et garçons, les progrès réalisés ont été impressionnants aussi bien en ce qui concerne le taux net de scolarisation que le taux d'achèvement des études dans le primaire. Cependant, les améliorations quant à l'alphabétisme des jeunes ont été lentes dans un certain nombre de pays.

#### ***Les taux d'achèvement dans le primaire se sont améliorés mais la qualité de l'éducation reste préoccupante***

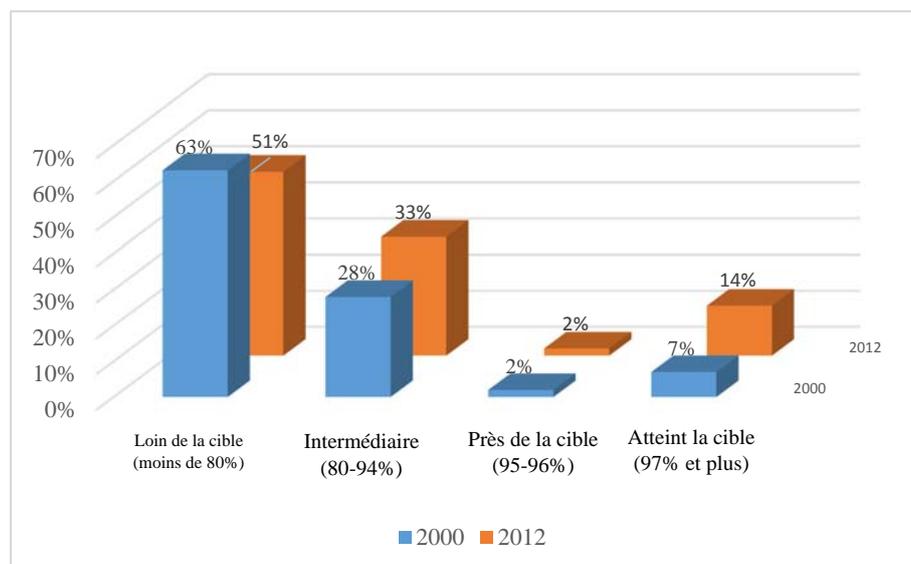
En 2013, 21,43 % des pays africains sur lesquels des données étaient disponibles (Algérie, Botswana, Égypte, Ghana, Maroc, Maurice, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Tunisie,) ont atteint la cible de l'achèvement complet des études primaires. Cependant, 11,90 % étaient à un niveau intermédiaire tandis que 66,6 % étaient loin d'atteindre la cible.

Les faits montrent toutefois que la qualité de l'éducation est médiocre dans un certain nombre de pays africains. Par exemple, les pays africains n'obtiennent pas de bons résultats dans l'évaluation internationale des connaissances de l'élève. En 2011, les deux pays, à savoir Tunisie et Maroc qui ont participé à l'enquête internationale sur les connaissances en mathématiques des élèves en quatrième année d'études, effectuée par Trends in International Mathematics and Science Study (TIMSS), ont été classés 49<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> sur 52 pays participants. Par ailleurs, le ratio livres/élève moyen est très faible en Afrique subsaharienne, il n'est que d'un pour trois élèves.

#### ***Augmentation lente mais régulière des taux d'alphabétisation***

Les taux d'alphabétisation se sont lentement mais régulièrement améliorés en Afrique. Le nombre de pays qui ont atteint la cible, a doublé entre 2000 et 2012. Sur les pays africains, 14 % ont un taux d'alphabétisation de 97 % ou plus. Il y a eu toutefois une diminution de la proportion des pays ayant un taux d'alphabétisation inférieur à 80 %.

Figure 3  
**Progrès réalisés vers la cible en matière d’alphabétisation**



Source : UNESCO 2015.

### **Objectif 3 : Promouvoir l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes**

#### *La représentation des femmes dans les parlements nationaux est en hausse*

La représentation des femmes dans la sphère politique, notamment les parlements, les postes ministériels et la présidence, est en hausse en Afrique. En 1990, la représentation des femmes dans les parlements nationaux a été en moyenne de 9,1 %. En 2015 ce chiffre était de 15,1 %. Le continent reste cependant nettement en deçà de la cible des 30 %.

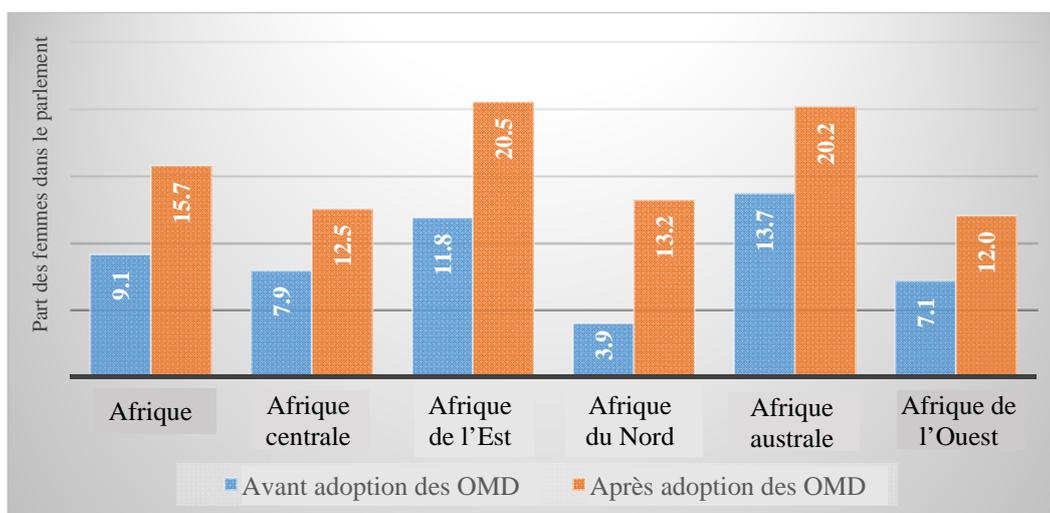
Pour certains pays, l’évolution du nombre a coïncidé avec l’application rigoureuse de quotas constitutionnels tenant compte de la parité (par exemple Burundi et Algérie) alors que dans d’autres comme les Seychelles, la forte représentation des femmes découle de son histoire d’ouverture, les femmes jouant traditionnellement un rôle clé dans les affaires publiques. Les améliorations du niveau d’instruction des femmes sont un facteur qui contribue également à l’autonomisation des femmes. Par exemple, l’écart entre les taux d’alphabétisation des hommes et des femmes s’est rétréci, passant de 10 points de pourcentage en 2000 à six points en 2012.

#### *La parité entre les sexes s’améliore en ce qui concerne les taux de scolarisation*

En 2013, deux pays africains avaient atteint un indice de parité entre les sexes de 1 dans l’enseignement primaire, tandis que le ratio des filles dépassait celui des garçons dans huit pays. Dans les années 90, il y avait en moyenne 86 filles pour 100 garçons inscrits, ce chiffre étant passé à 96 en 2013.

La parité entre les sexes dans le secondaire et dans le supérieur reste cependant un défi, en raison des taux d’abandon élevés pour les filles, qui tiennent à des normes culturelles favorisant la progression des garçons par rapport aux filles.

Figure 4  
**Représentation des femmes dans les parlements nationaux (en pourcentage)**

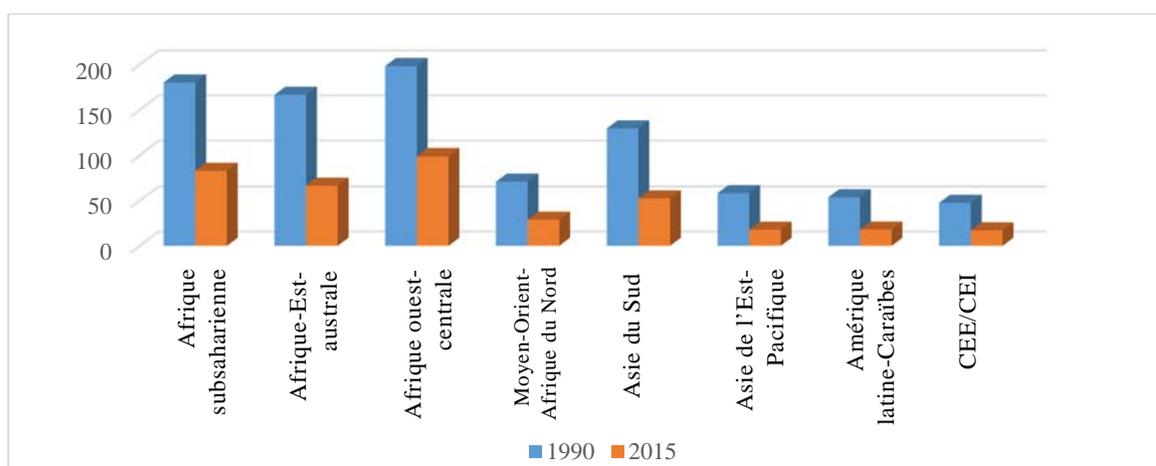


Source : Division de statistique de l'ONU (2015).

#### Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile

L'Afrique a enregistré des baisses sans précédent de la mortalité infantile durant la période couverte par les OMD. Le taux de mortalité des moins de cinq ans en Afrique subsaharienne a reculé, passant de 180 décès pour 1000 naissances vivantes en 1990 à 83 décès en 2015. Il y a eu aussi une accélération de la baisse du taux de mortalité infantile dans 34 pays africains. La baisse a été particulièrement rapide en Afrique du Nord où le taux est tombé de 73 pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 24 pour 1 000 en 2015. De même, les taux de mortalité infantile indiquent de fortes réductions dans toute l'Afrique durant la même période.

Figure 5  
**Taux de mortalité infantile, par région**



Source : Division de statistique de l'ONU (2015).

#### *La vaccination et la baisse de la mortalité due au paludisme, ont eu un rôle primordial dans la réduction de la mortalité infantile*

Certains des gains obtenus en matière de survie de l'enfant en Afrique, l'ont été grâce à l'élargissement de la couverture vaccinale des enfants, même dans les

pays ayant des systèmes de santé faibles. La baisse des décès dus au paludisme a représenté 20 % de la baisse de la mortalité infantile dans la région. De nombreux pays ont pu rapidement élargir la couverture de la prévention du paludisme, notamment en utilisant davantage les moustiquaires imprégnées mais aussi en utilisant la pulvérisation d'insecticides à effet rémanent et le traitement présomptif intermittent pour les femmes enceintes. Les traitements des affections respiratoires et de la diarrhée aiguë, deux des principales maladies mortelles chez l'enfant, se sont aussi considérablement améliorés dans la région.

## Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

### *Aucune région n'a atteint la cible relative à la mortalité maternelle*

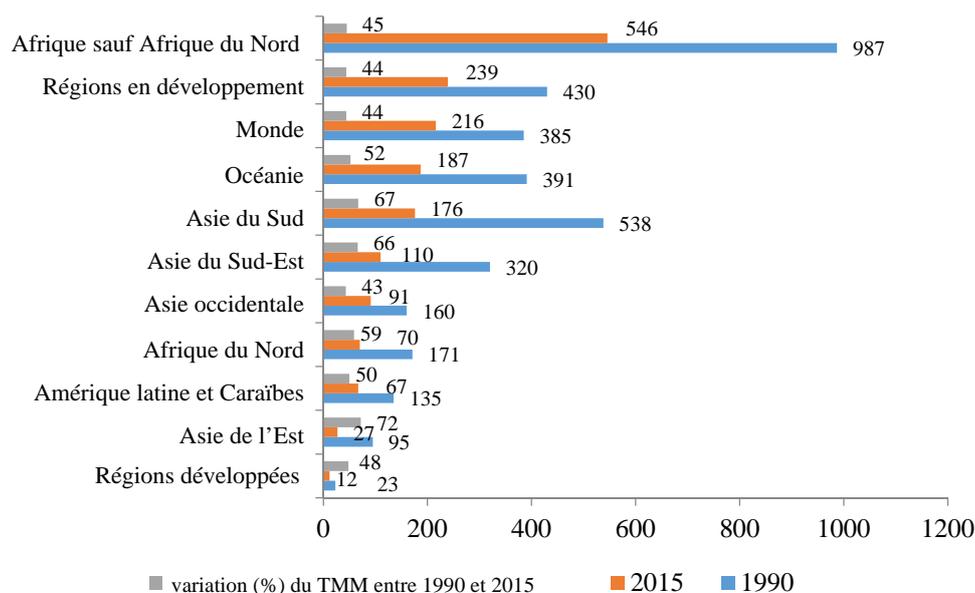
Toutes les régions du monde ont connu des réductions considérables de la mortalité maternelle entre 1990 et 2015, quoique l'ampleur de la réduction varie considérablement entre régions (voir figure 6). Cependant, aucune région n'a réalisé la cible consistant à réduire la mortalité maternelle de 75 % en 2015. La plus forte baisse a été observée en Asie de l'Est (72 %), suivie de l'Asie du Sud (67 %), de l'Asie du Sud-Est (66 %), de l'Afrique du Nord (59 %), de l'Océanie (52 %), de l'Amérique latine et des Caraïbes (50 %), de l'Afrique subsaharienne (45 %) et l'Asie occidentale (43 %).

L'Afrique subsaharienne représente deux tiers (66 %) de tous les décès maternels par an dans le monde.

Dix-neuf pays africains avaient en 2015 des taux de mortalité supérieurs à 500 décès pour 100 000 naissances vivantes. La Sierra Leone est estimée avoir le taux de mortalité le plus élevé, 1 360 d'après les chiffres de 2015. Les deux pays ayant le risque estimatif le plus élevé de mortalité maternelle sont la Sierra Leone et le Tchad, avec un risque approximatif de 1 sur 17 et de 1 sur 18 respectivement.

Figure 6

### Évolution de la mortalité maternelle, par région



Source : Division de statistique de l'ONU (2015).

***L'accès à des travailleurs de la santé qualifiés, aux contraceptifs et aux soins prénatals a permis de réduire les décès maternels***

Les baisses des taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015 peuvent être attribuées en partie au fait qu'une plus forte proportion d'accouchements s'est déroulée en présence de personnel de santé qualifié ; des taux d'utilisation plus élevés des contraceptifs et une plus large couverture des soins prénatals. La proportion de naissances assistées par un personnel de santé qualifiée en Afrique, a augmenté passant de 45 % à 71 % entre 1990 et 2014 même si c'est relativement faible au regard des normes mondiales. L'Afrique a également augmenté le taux d'emploi des contraceptifs, qui est passé de 28 % en 1990 à 43,6 % en 2013. La couverture des soins prénatals pour au moins une visite, s'est également améliorée dans toutes les sous-régions de l'Afrique.

**Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies**

***Recul important du VIH/sida ces dernières années***

Les taux d'incidence et de prévalence du VIH en Afrique ont baissé durant la seule année de 2012 à 2013 plus que pendant toute la période de 11 ans allant de 2001 à 2012. En Afrique subsaharienne, les taux d'incidence du VIH/sida ont baissé de 6,45 % durant la période 2012-2013, contre 4,95 % au cours de la période 2001-2012. Les chiffres correspondants pour les taux de prévalence du VIH/sida étaient de 2,22 % contre 1,91 % respectivement. En ce qui concerne l'Afrique du Nord, aucun changement n'a été enregistré, l'incidence et la prévalence du VIH/sida sont restées faibles et constantes à 0,01 % et 0,1 % respectivement durant la même période.

***L'accès aux antirétroviraux a contribué au recul du VIH/sida***

Les améliorations apportées à la couverture de la thérapie antirétroviraux, expliquent en partie l'évolution positive dans les taux de prévalence et d'incidence du VIH/sida en Afrique. Entre 2009 et 2011, l'accès à la thérapie antirétroviraux dans 14 pays africains a augmenté d'au moins 50 % ; parmi ces pays, cinq ont enregistré une augmentation de plus de 100 %. En termes absolus, se fondant sur les données de 2011, au moins 22 pays africains avaient un taux de couverture des antirétroviraux supérieur à 50 %. Le Botswana, la Namibie, le Rwanda, le Swaziland et la Zambie ont obtenu les meilleurs résultats dans cette catégorie, avec une couverture de plus de 80 %.

***Les améliorations concernant l'incidence du paludisme et de la tuberculose, se sont inversées ces dernières années***

Après une baisse régulière pendant la période 2000-2013, l'incidence de la tuberculose a augmenté de 1,3 % durant la période 2013-2015. Cependant, les décès dus au paludisme continuent de diminuer ; tombant de 29 % durant la même période. Mais, à la différence du reste de l'Afrique, les taux d'incidence du paludisme ont baissé (27 %) dans les pays enclavés.

Les progrès enregistrés en ce qui concerne la tuberculose, se sont également inversés ces dernières années. À la suite de baisses substantielles au cours de la période 2002-2012, les taux d'incidence (10,6 %), de prévalence (0,32 %) et de mortalité (59,26 %) associés à la tuberculose, se sont aggravés en Afrique subsaharienne.

## **Objectif 7: Préserver l'environnement**

### ***Les émissions de dioxyde de carbone en Afrique sont faibles mais augmentent dans la plupart des pays***

Les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) de l'Afrique continuent d'être négligeables par rapport au reste du monde. Il semble cependant que plus de la moitié des pays africains ont connu une augmentation des émissions de CO<sub>2</sub>. La Guinée équatoriale a enregistré la plus forte augmentation des émissions de CO<sub>2</sub>. Les exceptions notables sont la Libye et le Gabon qui eux, ont considérablement diminué leurs émissions. Les émissions de CO<sub>2</sub> sont essentiellement dues aux changements d'affectation des terres.

### ***Une baisse de la consommation des substances appauvrissant la couche d'ozone est notée en Afrique***

Les pays africains ont réussi à réduire leur consommation de substances destructrices de la couche d'ozone et à se conformer au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. À l'exception notable du Botswana, du Gabon, de Madagascar et de la Mauritanie, tous les autres pays africains ont diminué leur utilisation de substances appauvrissant la couche d'ozone, entre 2000 et 2013.

### ***Lents progrès pour ce qui est de l'amélioration de l'accès à une eau potable en Afrique***

La cible de l'OMD mondiale relative à l'accès à l'eau potable, a été atteinte cinq ans avant la date prévue et a dépassé la cible de 88 % de l'objectif du Millénaire pour le développement pour 2015. Cependant même si tous les pays africains, à l'exception de l'Algérie, ont enregistré une amélioration de cet indicateur durant la période 1990-2015, le continent n'a pas atteint la cible.

### ***Lent accroissement de l'accès à un assainissement amélioré***

Les seules régions en développement qui ont atteint la cible en matière d'assainissement sont le Caucase, l'Asie centrale, l'Asie de l'Est, l'Afrique du Nord et l'Asie occidentale. L'Afrique subsaharienne, n'a pas atteint la cible. La proportion d'Africains ayant accès à des installations d'assainissement a légèrement augmenté, passant de 24 % en 1990 à 30 % en 2015. Seulement cinq pays africains à savoir les Seychelles, la Libye, l'Égypte, Maurice et la Tunisie ont enregistré un accès de plus de 90 % à des installations d'assainissement améliorées en 2015. Sur les 51 pays africains pour lesquels des données sont disponibles pour 2015, 36 pays enregistrent une couverture de moins de 50 % pour ce qui est de l'accès à des installations d'assainissement améliorées.

### ***L'Afrique a connu une baisse des habitants des taudis parmi la population urbaine***

En Afrique, le pourcentage des habitants des taudis est passé de 70 % en 1990 à 65 % en 2000 et ensuite à 55,2 % en 2014. Cependant, l'Afrique subsaharienne, reste la région avec la plus forte prévalence de taudis dans le monde.

## **Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement**

### ***La part de l'Afrique dans le commerce mondial est en baisse***

La part des exportations de l'Afrique dans les exportations mondiales de marchandises, a reculé de 3,3 % en 2013 à 3 % en 2014. Cette baisse est essentiellement due aux fluctuations défavorables des prix mondiaux des produits de base. À partir de la seconde moitié de 2014, les prix des produits de

base ont baissé de plus de 60 % et même se sont situés en dessous de ce niveau durant la crise financière de 2008.

***Les engagements en matière d'aide publique au développement pris envers l'Afrique n'ont pas été honorés***

La plupart des pays du Comité d'aide au développement n'ont pas tenu leurs engagements en matière d'aide publique au développement (APD, consistant à fournir 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) aux pays en développement. En 2014, seulement cinq pays dont la Suède (1,1 %), le Luxembourg (1,07 %), la Norvège (0,99 %), le Danemark (0,85 %) et le Royaume-Uni (0,71 %) continuaient à respecter la cible en matière d'APD. Ce nombre n'a pas changé depuis 2013. L'APD totale a atteint seulement 0,29 % du RNB combiné, ce qui laisse un écart de 0,41 %, ajouté à des écarts du même ordre durant les années précédentes.

***La part des pays les moins avancés africains dans l'APD totale diminue***

En pourcentage du total, les décaissements au titre de l'APD aux pays africains les moins avancés (PMA) ont diminué, passant de 79,5 % en 1990 à 73,5 % en 2000 et par la suite à 63,8 % en 2014. Les décaissements au titre de l'APD aux petits États insulaires en développement n'ont guère augmenté durant la période 1990-2014, passant de 321,3 millions de dollars en 1990 à 333,8 millions de dollars en 2014, à prix courants.

Bien qu'il soit probable que l'APD vers l'Afrique reste à son niveau actuel au cours de la période 2015-2018, ce sont les PMA et d'autres pays à faible revenu qui bénéficieront le plus de l'APD future, dont les niveaux devraient augmenter de 5,7 % en termes réels.

## **II. Opérer la transition vers les nouvelles initiatives mondiale et régionale**

L'Afrique n'a pas atteint la plupart des cibles des OMD, même lorsqu'elle se préparait à effectuer la transition vers le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063. L'Afrique doit opérer une transition à deux volets : une transition au niveau mondial, des objectifs de développement du Millénaire au Programme de 2030, et une transition, au niveau continental, vers l'Agenda 2063, cadre qui cristallise les initiatives nouvelles et existantes telles que le NEPAD, cadre de transformation prospectif pour l'Afrique. Le continent est-il prêt à gérer ces deux transitions?

L'Agenda 2063 remonte au cinquantième anniversaire (Jubilé d'or) de l'Union africaine en 2013, durant lequel les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à poursuivre la vision panafricaine. C'est un cadre de développement à long terme qui vise à concrétiser la vision de l'Afrique, à savoir : une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale. L'Agenda 2063 est ancré sur sept aspirations étayées par des objectifs correspondants, des domaines prioritaires, des cibles et des stratégies.

Les domaines prioritaires de l'Agenda 2063 englobent les trois dimensions de la durabilité : économique, sociale et environnementale. La transformation structurelle fondée sur l'industrialisation est au centre des objectifs et cibles relatifs au développement économique. Les priorités en matière de développement social se rapportent essentiellement à la santé, à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement, à l'égalité entre les sexes et à l'inclusion sociale. Les priorités environnementales ont principalement trait à des mesures pour lutter contre le changement climatique, préserver et exploiter les écosystèmes marins et terrestres.

Le Programme de 2030 fait également fond sur les trois dimensions du développement durable qui sont intégrées dans les 17 objectifs, 169 cibles et 230 indicateurs de l'Initiative.

Il y a une forte convergence des deux agendas, notamment au niveau des objectifs. La convergence découle du fait que le Programme de 2030 se fonde sur les priorités de l'Afrique tels qu'énoncées dans la Position africaine commune sur le Programme de développement pour l'après 2015, qui a soutenu la position de négociation du Groupe africain dans ses négociations du Programme de développement à l'horizon 2030. À son tour, l'Agenda 2063 s'inspire des éléments et priorités de la Position africaine commune, ce qui fait que plusieurs des priorités figurant dans le Programme de 2030, sont également reflétées dans l'Agenda 2063.

## **A. Défis qui se posent durant la transition vers les objectifs de développement durable**

Un défi de taille sur le plan de la mise en œuvre auquel les États membres africains seront confrontés, sera d'intégrer les deux agendas aux cadres de planification nationaux.

Pour assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre cohérente des deux agendas, il faut une série intégrée d'objectifs, de cibles et d'indicateurs ainsi qu'une plate-forme harmonisée pour l'examen et l'établissement des rapports. Dans le processus d'intégration, trois catégories d'indicateurs se détachent : indicateurs qui se chevauchent ou sont communs aux deux agendas ; indicateurs qui sont propres à l'Agenda 2063; et indicateurs qui sont propres au Programme de 2030. Le défi est comment traiter la série d'indicateurs qui ne sont pas convergents. Une option pour la conception d'un cadre intégré serait d'agrèger des indicateurs de base à partir de chacune des trois catégories d'indicateurs décrites plus haut.

### **1. Arrangements institutionnels**

Pour une bonne mise en œuvre des deux agendas, il faudra une architecture institutionnelle efficace. Le développement durable nécessite une approche intégrée et coordonnée en matière de règlement des problèmes et de prise de décisions politiques. Les agences de planification auront à jouer un rôle essentiel pour faire en sorte que les secteurs économique, social et environnemental de l'économie collaborent étroitement pour s'assurer que les trois dimensions sont reflétées dans tous les aspects de l'exécution des programmes et projets.

### **2. Aligner les cycles de planification avec l'Agenda 2063 et le Programme de 2030**

Les calendriers différents de l'Agenda 2063 et du Programme de 2030 soulèvent la question de la compatibilité opérationnelle entre les deux. En plus de cela, les cycles de planification en ce qui concerne les visions nationales à long terme et les cadres nationaux à moyen terme, ne sont pas toujours alignés avec les cadres régional et mondial. Dans certains cas, cela pourrait entraîner des retards dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. S'agissant du premier point, il est important de noter que bien que l'Agenda 2063 soit une vision s'étalant sur 50 ans, il est mis en œuvre au moyen d'une série de plans de mise en œuvre décennaux. Le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 s'achève en 2023, et en conséquence la plus grande partie des premiers plans de mise en œuvre de l'Agenda 2063, tombe dans la période couverte par le Programme de 2030.

Le véritable défi se pose au niveau national où il y a de fortes variations sur le plan de la cohérence entre les cycles de planification nationaux et les cycles

régional et mondial. En général, les pays dont les plans à moyen terme coïncident avec le début des objectifs de développement durable, sont en meilleure position pour aligner leurs nouveaux plans sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063.

### **3. Suivi et examen**

Pour assurer un suivi efficace des deux agendas, il faut une architecture de suivi à plusieurs niveaux qui englobe les juridictions continentales, nationales et infranationales. Actuellement, il n'y a pas de consensus sur le système qui sera chargé de suivre les progrès en ce qui concerne les deux agendas en Afrique.

Dans l'Agenda 2063, il est demandé de créer un forum africain annuel chargé de : suivre et prendre des mesures fondées sur les rapports intérimaires ; inciter les parties prenantes à accélérer la réalisation de l'Agenda et à identifier les meilleures pratiques et champions afin d'accélérer la mise en œuvre.

De son côté, le Programme de 2030 appelle les commissions régionales à aider les États membres à créer un forum approprié pour le suivi. En mars 2015, le Forum régional africain pour le développement durable a été chargé de suivre la mise en œuvre du Programme de 2030, par une résolution adoptée durant la huitième réunion conjointe des ministres des finances et de la planification économique.

Le fardeau sur les pays qui doivent établir des rapports sera considérable si ceux-ci doivent faire rapport sur une série d'indicateurs régionaux pour l'Agenda 2063 et, sur une autre pour les objectifs de développement durable. Il est donc impératif d'adopter une architecture de suivi harmonisée unique pour le Programme de 2030 et l'Agenda 2063.

### **4. Défis liés aux données**

L'accès aux données sera essentiel pour un suivi efficace. Les indicateurs mondiaux pour le Programme de 2030 ont été répartis en trois catégories : ceux pour lesquels les données existent et il y a une méthodologie acceptée pour la collecte des données ; ceux qui ont des données mais pas de méthodologie communément acceptée pour la collecte des données ; et d'autres pour lesquels les données n'existent pas. Des défis similaires se posent en ce qui concerne les indicateurs pour l'Agenda 2063, même s'ils n'ont pas été classés comme tels.

Pour relever les défis sur le plan des données, il faudra procéder par étapes. On peut ainsi envisager une situation dans laquelle seulement les indicateurs pour lesquels il y a une méthodologie pour la collecte de données et pour lesquels des données existent, feront l'objet d'un suivi durant les phases initiales de la mise en œuvre. Dans l'intervalle, les offices nationaux de statistique auront besoin de soutien pour concevoir de nouvelles méthodologies, élaborer des données de référence et compiler les données là où elles font défaut.

À la lumière des contraintes et des défis énumérés plus haut, il est remarquable de constater que des pays ont pris des mesures pour mettre en œuvre les nouvelles initiatives mondiale et régionale. Le rythme de transition varie selon les pays et il est généralement plus rapide pour les pays dont le nouveau cycle de planification a coïncidé avec l'adoption des nouveaux agendas. La section qui suit indique comment les pays se préparent à mettre en œuvre les deux agendas.

## **III. Expériences des pays en matière de transition vers l'Agenda 2063 et le Programme de 2030**

Les pays se trouvent à différents stades du processus d'intégration des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 à leurs cadres nationaux de

planification du développement. Ces pays qui sont le Botswana, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, Djibouti et l'Éthiopie, dont les cycles de planification ont coïncidé avec le début des objectifs de développement durable, se trouvent à un stade plus avancé du processus d'intégration. D'autres comme le Kenya et le Mali mettent en place des mécanismes afin que le processus d'intégration permette une transition sans heurts vers le nouvel agenda mondial.

L'Éthiopie a pris des mesures pour intégrer le programme de 2030 et la Position commune africaine dans son deuxième Plan de croissance et de transformation qui couvre la période 2015-2019. Le pays intégrera également la durabilité environnementale qui, à l'origine figurait séparément dans son *Climate Resilient Green Economy Strategy* (Stratégie d'économie verte résiliente au climat) au nouveau plan de croissance et de transformation. La première phase implique l'intégration d'indicateurs et de cibles en matière d'économie verte résiliente au climat dans les plans sectoriels tandis que dans la seconde phase, les objectifs de développement durable seront intégrées dans les plans sectoriels et dans le plan national.

Au Ghana, l'Agence de planification assure l'alignement avec les objectifs de développement durable au moyen de directives et de principes directeurs qui guident l'élaboration des plans de développement des ministères d'exécution. Le pays fait également des efforts concertés pour intégrer les objectifs de développement durable au niveau infranational, en mettant un accent particulier sur les régions du nord du pays où vivent les couches les plus vulnérables de la population. Des mesures spécifiques sont adoptées pour s'assurer que l'alignement inclut : des enquêtes multisectorielles pour élaborer des références en matière d'objectifs de développement durable ; l'utilisation d'appareils mobiles, de tableaux de bord et de la visualisation des données pour faciliter la collecte de données utiles pour la planification, et le renforcement des capacités des services de planification décentralisés.

Le document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté de la République démocratique du Congo (2011-2015), vise à réaliser le développement durable de la République démocratique du Congo en 2030 en intégrant le développement durable dans toutes les politiques publiques. Le plan assigne des objectifs spécifiques et quantifiables à chacun des ministères afin d'assurer un suivi efficace de leurs objectifs en matière de développement durable.

Le plan à moyen terme actuel du Kenya s'achève en 2017, le pays a néanmoins lancé des préparatifs pour s'assurer que le Programme de 2030 et l'Agenda 2063 sont reflétés dans le nouveau plan. Il n'y a toutefois pas une grande prise de conscience envers l'Agenda 2063, en dehors du cercle du Secrétariat chargé de la mise en œuvre du plan de développement à long terme du pays, des ministères de la planification et du Bureau national de statistique. À l'échelon infranational, l'Agenda 2063 a une notoriété particulièrement faible.

Le Rwanda intègre actuellement les objectifs de développement durable à ses cadres de planifications nationaux en : entreprenant une analyse sur les déficits en capacités afin de déterminer les domaines où les objectifs de développement durable divergent ou convergent avec les cadres nationaux existants ; en intégrant et en adaptant les indicateurs manquants sur les objectifs de développement durable dans les documents de planifications nationaux ; et en intégrant pleinement les objectifs de développement durable dans le nouveau cadre de planification et dans la vision à long terme. Un élément important du processus d'intégration est de mener des actions de sensibilisation sur les objectifs de développement durable. Cela est fait grâce à un processus consultatif et à la traduction des objectifs de développement durable dans la langue nationale (Kinyarwanda).

Le Rwanda a, en outre, conçu un mécanisme national et infranational élaboré de contrôle et de coordination afin de faciliter l'intégration et la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Au sommet de l'architecture institutionnelle des objectifs de développement durable, se trouvent le Parlement et le Sénat qui assurent la supervision générale et demandent des comptes sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le Cabinet fournit l'orientation stratégique et approuve le financement. En plus de cela, des retraites annuelles des dirigeants, sous la direction du Président, sont organisées pour suivre les progrès dans la mise en œuvre. Au niveau sectoriel, la coordination est assurée par des groupes ministériels qui réunissent les ministres représentant les secteurs des objectifs de développement durable concernés. Au niveau du district, la coordination est assurée par les conseils de district et les forums d'action concertée de développement.

La nouvelle vision à long terme du Botswana (Vision beyond 2016) et le 11<sup>e</sup> plan de développement national ont adopté une approche progressive par étapes en matière de développement durable qui, au début met l'accent sur « les fruits à portée de main », c'est-à-dire les mesures faciles à appliquer et ensuite, se poursuit avec des interventions plus complexes.

Le développement durable sera aligné avec les quatre prochains plans de développement nationaux du pays (NDP11-NDP14) qui couvrent la période allant de 2007 à 2041. Le 11<sup>e</sup> plan de développement national (2017-2023) sera axé sur la réorientation des principaux cadres et politiques de développement du pays vers une trajectoire de développement durable. La mise en œuvre du NDP 11 sera régie par une architecture institutionnelle comprenant un secrétariat du développement durable ; des champions du développement durable désignés au niveau national et à celui du district ainsi qu'un conseil du développement durable. Ces mécanismes entreront en service pour les deux premiers cycles de planification à moyen terme (11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> plans de développement nationaux), tout en étant progressivement institutionnalisés dans les structures de développement existantes.

## **IV. Conclusions**

L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 est une occasion pour les pays africains, d'achever le travail restant à faire pour les OMD. Cependant, la large portée des ODD et de l'Agenda 2063, couplée à la tâche consistant à intégrer les deux agendas afin d'assurer une mise en œuvre cohérente, présente un défi et une opportunité pour les pays africains. Le défi réside dans les difficultés que pose la conception d'un cadre cohérent qui intègre les deux agendas de manière équilibrée. L'opportunité découle du fait qu'une mise en œuvre intégrée favorise la cohérence des politiques, réduit au minimum les doubles emplois et la charge sur les décideurs établissant les rapports et amène aussi les partenaires de développement à soutenir un ensemble cohérent de priorités de développement. Cependant, pour que la transition soit réussie, les éléments suivants sont nécessaires : définition claire des relations entre les agendas mondial et continental ; des arrangements institutionnels intégrés et coordonnés pour la mise en œuvre ; renforcement des capacités pour la collecte et l'analyse des données ; et un système de suivi-évaluation qui soit horizontalement (au niveau sectoriel) et verticalement (national par rapport à infranational) intégré. Les cadres institutionnels mis en place dans des pays tels que l'Éthiopie et le Rwanda, constituent des sources d'enseignements pour d'autres pays africains.